

“ 1° A compter de et après l'adoption de cet acte, toutes telles parties des dits actes qui exigent que la dite Déclaration soit prêtée, faite ou souscrite par les sujets de Sa Majesté, comme qualification pour l'exercice ou la jouissance d'aucun office, franchise ou droits civils, seront et sont par le présent abrogés ; et il ne sera plus obligatoire pour personne de prêter, faire ou souscrire la dite déclaration comme qualification pour l'exercice ou la jouissance d'aucun office, franchise ou droit civils, dans les limites du royaume.”

Voilà quel était l'objet du bill de Sir Colman O'Loughlen : effacer des statuts, en autant que les sujets de Sa Majesté étaient concernés, la déclaration odieuse qui y faisait tache depuis près de deux siècles.

Comment ce bill fut-il accueilli ? Sans doute, il se trouva quelques fanatiques pour le combattre. Mais il fut reçu avec faveur par la Chambre des Communes, et le gouvernement l'accepta. C'était alors le cabinet de lord Derby et de M. Disraeli qui était au pouvoir. Ce dernier, qui était chancelier de l'Échiquier, fit la déclaration suivante :

“ Le gouvernement n'a aucune intention de s'opposer à cette proposition. Je dois dire cependant, que nous aurions préféré que cette question fût résolue par un Acte général relatif à l'état présent des serments et déclarations, lesquels, comme la Chambre pourra s'en convaincre par les documents récemment produits de elle, comportent beaucoup